

# Comment sont calculés les congés et jours fériés d'un chauffeur à temps partiel ?

## Réponse courte

L'article 5 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026 prévoit que les droits au congé et à la compensation des jours fériés des salariés à **temps partiel** sont calculés au **prorata** du nombre d'heures inscrites au contrat par rapport à la durée hebdomadaire normale. Un chauffeur travaillant 20 heures par semaine dans une entreprise à **40 heures** bénéficie donc de la moitié des droits d'un salarié à temps plein, soit la moitié des 26 jours ouvrables de congé annuel.

Ce calcul proportionnel s'applique tant au **congé annuel** (26 jours ouvrables pour un temps plein) qu'à la **compensation des jours fériés** légaux. Le principe du prorata temporis garantit l'égalité de traitement entre salariés à temps plein et à temps partiel, conformément aux articles L.233-1 et suivants du Code du travail. Les congés supplémentaires liés à l'ancienneté sont également calculés proportionnellement.

## Définition

Le **prorata temporis** appliqué aux salariés à temps partiel consiste à rapporter les droits conventionnels au nombre d'heures contractuelles par rapport à la **durée hebdomadaire normale** de l'entreprise. Ce mécanisme, prévu par l'article 5 de la CCT, assure que chaque salarié bénéficie de droits proportionnels à son volume horaire, sans discrimination liée au régime de travail.

## Questions fréquentes

### Combien de jours de congé pour un chauffeur à 30h/semaine ?

Avec une durée de référence de 40h, un chauffeur à 30h bénéficie de  $26 \times (30/40) = 19,5$  jours, arrondis en sa faveur. L'article 5 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 fixe ce mode de calcul proportionnel.

### Comment ajuster les congés en cas de changement de volume horaire ?

L'employeur recalcule les droits selon le nouveau volume contractuel et ajuste les soldes en cours, en application de l'article 5 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 et du principe de faveur du droit du travail luxembourgeois.

### Comment sont calculés les congés et jours fériés d'un chauffeur à temps partiel ?

L'article 5 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 prévoit un calcul au prorata des heures contractuelles par rapport à la durée hebdomadaire normale. Un salarié à 20h/40h bénéficie de 50 % des 26 jours de congé annuel, soit 13 jours.

### La compensation des jours fériés est-elle aussi proratisée ?

Oui. L'article 5 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 prévoit que la compensation des jours fériés est calculée au prorata du temps de travail, garantissant l'égalité de traitement entre salariés à temps plein et à temps partiel.

### Le congé d'ancienneté est-il aussi calculé au prorata ?

Oui. Les congés supplémentaires liés à l'ancienneté prévus à l'article 6.2.2 de la CCT Transports sont également calculés au prorata du volume horaire contractuel, en application du principe d'égalité posé par l'article 5 de la CCT.

## Quelle base de référence pour le calcul du prorata ?

La durée hebdomadaire normale de l'entreprise (généralement 40 heures pour le personnel non mobile, 48h en moyenne pour le personnel mobile selon l'article 20 CCT Transports). Le rapport heures contractuelles / durée normale détermine le prorata.

## Conditions d'exercice

Le calcul au prorata s'applique dès que le contrat prévoit une durée inférieure à la durée hebdomadaire normale.

Critère	Règle
Base de calcul	Heures contractuelles / durée hebdomadaire normale
Congé annuel	26 jours x prorata (temps plein = base)
Jours fériés	Compensation proportionnelle
Congé ancienneté	Également au prorata
Durée de référence	Durée hebdomadaire normale de l'entreprise
Base conventionnelle	Art. 5 CCT Transports & Logistique 2025-2026

## Modalités pratiques

Le calcul concret du prorata nécessite de connaître la durée contractuelle et la durée de référence.

Situation	Calcul
40h/semaine (temps plein)	26 jours de congé annuel
30h/semaine	$26 \times (30/40) = 19,5$ jours
20h/semaine	$26 \times (20/40) = 13$ jours
Jours fériés (20h)	Compensation = 50 % du temps plein
Congé ancienneté (20h)	Jours supplémentaires x 50 %
Arrondi	En faveur du salarié si fraction de jour

## Pratiques et recommandations

**Calculer** dès la signature du contrat le nombre exact de jours de congé et la compensation des jours fériés au prorata, et inscrire ces droits dans le contrat ou une annexe pour éviter toute contestation.

**Recalculer** les droits en cas de modification du volume horaire contractuel, notamment lors d'un passage de temps plein à temps partiel ou inversement, en ajustant les soldes de congés en cours.

**Appliquer** l'arrondi en faveur du salarié lorsque le calcul aboutit à une fraction de jour, conformément au principe de faveur applicable en droit du travail luxembourgeois.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 5 CCT Transports &amp; Logistique 2025-2026</b>	Calcul au prorata des congés et jours fériés pour le temps partiel
<b>Art. <u>L.233-1</u> à <u>L.233-20</u> du Code du travail</b>	Congé annuel de récréation
<b>Art. <u>L.232-1</u> du Code du travail</b>	Jours fériés légaux

Le prorata s'applique au nombre de jours de congé, non à la durée de chaque jour de congé. Un salarié à 20h/semaine qui prend un jour de congé voit déduire un jour entier de son solde proratisé.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.